

Mesdames et messieurs les sénateurs,
Mesdames et messieurs les députés,
Madame la Ministre de la santé (entre autres),

Voilà donc le fruit de votre imagination en demi teinte pour éviter que les électrices et les électeurs ne sachent plus qui appeler en cas de problème de santé .

Vous avez bien identifié les missions de service public : la permanence des soins et la continuité des soins. Mais vu l'actuelle pénurie de médecins dans des zones de plus en plus étendues nous comprenons bien que ces missions vous brûlent les doigts. Comment régler ce délicat problème de la pénurie de médecins généralistes lorsque ce métier devient si difficile et contraignant qu'il est délaissé par la majorité des jeunes médecins ? Vous allez bientôt vous retrouver face à votre responsabilité : celle de rendre ce métier attractif. Vous avez donc réagi.

Vous illustrez ainsi "l'imagination au pouvoir" : pour attirer les jeunes médecins dans cette voie, pour éviter aux anciens de dévisser trop tôt leur plaque, vous décidez de charger la barque de ces médecins sans jamais envisager de leur donner les moyens de travailler. Ces moyens ne figurent pas au menu de la loi HPST, entend-on dans le même brouhaha où l'on parle de dix milliards pour l'hôpital public. Nous avons appris en vous écoutant que le langage politique est fait de petits et de gros compromis.

Peut-être avez-vous remarqué, comme nous, que le manque de moyens dont disposent les médecins généralistes ne fait jamais partie de votre courte liste des désagréments de cette profession. Là où vous ne voyez que l'isolement du médecin face à son patient, nous voyons nous un praticien qui rêve de pouvoir bénéficier des services d'une secrétaire pour améliorer sa pratique et rentabiliser l'argent des contribuables. Car ce petit rien, disposer d'un vrai secrétariat qui prenne en charge la paperasserie que vous avez su nous imposer de façon croissante, c'est une solution pour nous, un premier pas en quelque sorte. Trop positif ? Pas assez contraignant ? Pour reprendre une expression chère à notre Ministre, trop carotte et pas assez bâton ?

Vous voulez la date de nos congés, bien sûr sans arrière pensée. Empêcher un médecin de prendre du repos, non ça jamais, vous n'y aviez même pas pensé, non, ce serait grotesque... Sans imaginer qu'il puisse être réquisitionné s'il est seul à exercer au mois d'août, on n'y songe même pas, la réquisition, CE SERAIT DU TRAVAIL FORCE !

Pourriez-vous finalement nous expliquer ce qui différencie le médecin salarié de la fonction publique du médecin libéral ? Le temps de travail, limité à 48 heures à l'hôpital, illimité chez le généraliste ? Le choix des dates de congés (quoique finalement, ça se discute maintenant) ? La protection par le Code du travail, par les assurances de l'Etat, par la notion de responsabilité partagée : chez qui ? La solitude de l'exercice nocturne où le médecin joue le chauffeur, le médecin, et l'infirmière pour un coût

nettement moindre et une responsabilité qui lui est entièrement déléguée: pour qui ?

Un peu facile, n'est-ce pas.

A propos une question nous tracasse. Quand nous irons faire le médecin volant pour satisfaire au dernier gadget à la mode, devons nous déclarer des congés dans notre cabinet principal pour aller dans notre cabinet secondaire, ou l'inverse ?

Tout bien réfléchi, il nous faudra un deuxième poste de secrétaire !

Le ridicule de ces mesures dites "non contraignantes" ne vous est pas apparu. Nous avons tenu à vous le souligner en attendant que son effet catastrophique sur la démographie ne vous saute aux yeux. Et surtout à ceux de nos concitoyens qui en seront les premières victimes.

Car enfin, comment allez-vous décider les jeunes médecins à aller choisir l'exercice libéral, alors que leurs effectifs peuvent être absorbés en totalité par les postes salariés disponibles ?

Ah bon ? Vous n'y aviez même pas pensé ?

Les missions de service public ne sont pas un fardeau qu'on peut décharger sans contrepartie ni contrat sur les professionnels de santé libéraux. Vous allez très bientôt le constater.

Union Généraliste